

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- - - -

74240

- - -

**CONVENTION ACTIOM
2025.01**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE VINGT-ET-UN FEVRIER

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil d'administration : 17 février 2025

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes BASTIAN, GALY, HOMINAL, KAMANDA, SIMULA
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT

Etaient absents excusés : Mme. BOCCARD
MM. CORNEC, PERILLON

Secrétaire de séance : SIMULA Catherine

La Ville de Gaillard souhaite favoriser une politique de promotion de la santé en direction de l'ensemble de ses administrés en leur offrant la possibilité de souscrire une complémentaire santé moins onéreuse.

Le choix du partenaire mutualiste s'est porté sur ACTIOM, association d'assurés ayant pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat de santé de groupe à des tarifs négociés.

Pour bénéficier de ces tarifs, les habitants de Gaillard doivent adhérer à l'association ACTIOM.

Afin d'assurer une information aux administrés, ACTIOM assurera une permanence à l'Espace ALM - France service. (Leur mise à disposition moyennant redevance sera actée par une décision de Monsieur le Maire à venir)

Ce dispositif partenarial entre la commune et ACTIOM se traduit dans une convention déterminant le cadre de l'action de chacun.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le projet de convention joint,

CONSIDERANT que la ville de Gaillard entend favoriser une politique de promotion de la santé en direction de l'ensemble de ses administrés,

Après en avoir délibéré par 10 voix pour (Mmes VINCENT, Vice - Présidente, BASTIAN, GALY, HOMINAL, KAMANDA, SIMULA, MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER), le Conseil d'Administration)

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'association ACTIOM, annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention susmentionnée et tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,
Catherine SIMULA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine Simula", written over a faint horizontal line.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 13/03/2025

de sa mise en ligne le : 14/03/2025